LE RÉGICIDE.

I

Quelle que soit votre croyance dogmatique, votre église ou votre philosophie, sans qu'il faille, du reste, vous incriminer et vous condamner pour votre pays ou votre berceau, pour votre origine ou votre famille, pour votre éducation et votre instruction, puisque ces choses ne dépendent point de votre volonté et de votre choix, il vous faut pourtant déclarer, quand vous les avez entendus, que les Commandements tombés du haut du Sinaï révélateur sont la plus haute Loi morale et sociale qui ait jamais été donnée à l'homme ou que la conscience de l'homme ait jamais conçu dans un esprit supérieur de vérité et de justice. Une semblable législation est assurément éternelle. Elle doit vivre dans tous les temps, sous tous les fronts, servir de principe et de règle à toutes les nations et à tous les peuples qui composent et qui composeront l'humanité vivante, intelligente et responsable. Aucun code de lois humaines ne serait vrai en dehors d'elle ou contre elle, et la civilisation qui voudrait s'affirmer en la méconnaissant ne serait pas une civilisation juste et véritable.

Et c'est dans cette législation de quelques Commandements, dans ce Décalogue éternel et universel, c'est-à-dire absolu pour tous et contre lequel toute prévarication devient une offense ou même un crime, que nous trouvons cette loi ou cet ordre suprême: *Tu ne tueras point!*

Non, tu ne *tueras* point!

Et le législateur ou révélateur juif se contente de ces mots. Sa loi n'a pas besoin de plus de paroles. Moïse n'a pas à dire pourquoi l'homme ne doit pas tuer l'homme. Car s'il fallait donner des raisons à cet ordre ou à ce commandement, en expliquer ou en justifier l'autorité absolument souveraine, la vérité discutable n'aurait plus la même évidence, le même caractère de vérité, et l'inviolabilité de la vie humaine pourrait être mise en doute, discutée et rester chose incertaine.

Il est bien vrai que Moïse lui-même, en descendant de la montagne lumineuse et révélatrice, sacrifia trois ou quatre mille Juifs qui dansaient misérablement autour d'un Veau d'Or qui compte aujourd'hui des millions et des millions d'adorateurs, Juifs, Chrétiens et autres.

Il est bien vrai que, depuis l'heure sacrée et solennelle où le Décalogue fut donné aux hommes comme loi de tous les temps, de tous les peuples et de toutes les générations, les prévarications et les prévaricateurs contre la loi de l'inviolabilité de la vie humaine ont été innombrables, et que, devant les violations constantes, incessantes et multipliées du Commandement de vie, l'on est parfois tenté de croire que l'homme, ennemi de l'homme, dangereux à l'homme ou vivant de l'homme, a le droit naturel de tuer son semblable et de le mettre à mort selon son besoin, son intérêt ou sa passion. Le sang serait indispensable au sacrifice, la victime deviendrait nécessaire, et tuer serait la loi.

En effet, dans le cours des temps et des siècles, chez tous les peuples et toutes les nations, avec toutes les races de la grande famille humaine, d'après l'approbation et même l'ordre des législations et des lois, que de millions et de millions d'hommes n'ont pas été tués et sacrifiés! Et quand les hommes ne se tuent pas d'homme à homme, dans une même famille et dans une même patrie, n'ont-ils pas les organisations militaires puissantes, savantes, aidées de tous les moyens de destruction, armées de tous les instruments de mort, et qui tuent épouvantablement et glorieusement? Car la victoire est glorieuse et couronne le vainqueur. On n'est plus homicide ou assassin, mais héros et grand homme, quand on s'appelle César ou Napoléon. Et ne savons-nous pas que le Progrès, ce merveilleux moteur de l'humanité dans sa voie de grandeurs et de conquêtes, ne peut accomplir son œuvre éclatante que par la lutte, le combat, la guerre, la révolution et le sacrifice de victimes sans nombre?

Qu'importe?

La loi du Sinaï restera éternellement vraie et juste.

Tu ne tueras point!

II

Non, l'homme n'a pas le droit de tuer l'homme.

Celui qui ne me donne pas la vie et ne peut pas me la rendre, quoi qu'il soit, n'a pas le droit de me la prendre, et je ne sais pas même bien sûr que le cas de légitime défense m'autorise à le tuer.

L'homicide volontaire, quelle qu'en puisse être la raison ou la cause déterminante, est un crime, et si la société elle même n'avait que la mort à invoquer pour sa défense personnelle, il faudrait croire à l'extrême faiblesse d'une Société qui ne peut exister qu'en vertu de la peine capitale. Ce serait là, du reste, la loi du talion emportée par le christianisme.

Mais qu'est donc le *régicide* et la doctrine du *régicide*, qui a pu avoir ses partisans et ses défenseurs souvent illustres, comme l'auteur de l'*Iconoclaste*, ne doit-elle pas être absolument condamnée de nos temps, aussi bien par la conscience humaine que par la raison?

Le régicide sans doute, aujourd'hui surtout, n'est plus qu'un homicide, et le temps est passé où l'on écartelait impitoyablement les régicides Ravaillac et Damiens. Un roi, après tout, n'est qu'un homme comme un autre, n'ayant rien de particulièrement divin et de plus sacré qu'un autre homme, et l'empereur, pour haut, grand et glorieux qu'il soit, ne peut invoquer une nature supérieure et le privilège d'un être exceptionnellement inviolable. L'on peut aussi, d'un autre côté, de nos jours comme autrefois, penser qu'un roi ou un empereur pèse souvent bien lourdement sur la conscience d'un peuple, qu'il pourrait être diminué dans sa puissance et son absolutisme, et que la liberté et la justice ont des droits incontestables qui ne doivent point être à la merci d'un seul et dépendre du bon plaisir et du caprice d'un individu couronné. La république, certes, en nos temps, a ses tentations et son attraction pour tous, et l'on peut même, sans être criminel et sans vouloir devenir régicide, croire que son heure n'est pas très éloignée pour certains peuples à qui la démocratie est désormais familière et nécessaire. Mais tout cela ne dit point que le régicide soit un droit démocratique et qu'il faille y recourir pour renverser la monarchie ou l'empire et leur substituer une république désirée. Le régicide, même légal, en faisant tomber la tête de Charles I et la tête de Louis XVI, n'a point empêché le rétablissement de la monarchie aussi bien en France qu'en Angleterre. A Rome, les coups de poignard qui ont abattu César au pied de la statue de Pompée, parce que César conspirait contre la République, ont-ils empêché la Rome glorieuse et corrompue de se donner un empereur et des maîtres qui la déshonorèrent dans les hontes du bas Empire?

Quoi qu'il en soit, de nos jours, si un roi ou un empereur n'est plus qu'un simple chef de l'Etat, sans caractère sacré, sans droit divin ou surnaturel, plus ou moins héritier de ses pères, n'ignorant pas son histoire et sachant peut être qu'il y a eu des régicides dans sa famille ou parmi ses ancêtres, puisque l'histoire des rois est écrite avec plus de sang que de vertu, ce roi pourtant ou cet empereur, comme homme, est inviolable dans son existence, et nul de nous, de son autorité personnelle ou par l'ordre des autres, eût-il même à se venger personnellement pour une injure sanglante, n'a le droit de le frapper à mort. Car c'est un homme qu'il tue contrairement à la loi suprême. Est-il bien sûr, en agissant ainsi, qu'il soit un justicier véritable, et croyant que le salut de la patrie ou de la république est dans son acte de mort ou dans son régicide, n'aurait-il pas plutôt compromis sa patrie, sa république ou la cause qu'il prétend défendre et pour laquelle il devient homicide ou meurtrier?

La conscience humaine, obscure souvent ou mystérieuse, a certainement des croyances et des justifications singulières, et nous savons bien que l'homme, avant tout un homme, c'est-à-dire un être de passions, de sentiments et d'intérêts, luttant pour la vie et pour les choses de la vie, peut être excusable en plus d'une erreur et peut s'excuser dans plus d'une faute. Il n'y manque point du reste, à moins qu'il ne soit souverainement orgueilleux. L'homme n'est aucunement infaillible, et sa faiblesse est souvent très grande, bien qu'il ait la vanité d'une raison supérieure. Justifions-le donc autant que possible. Mais, par une adhésion à ce qui ne serait ni la vérité ni la justice, par un consentement à ce qui cesserait d'être la morale et la loi, ne permettons point que sa conscience s'obscurcisse au lieu de s'éclairer, demande la lumière au paradoxe trompeur et se justifie autrement que par la grande loi morale et éternelle.

Et disons-lui partout, pour tous et toujours:

Tu ne tueras point!

III

Victor Hugo, le plus grand poète du XIXe siècle et l'un des plus grands poètes de tous les siècles, a été le défenseur de la vie humaine et de son inviolabilité. Nous connaissons ses admirables plaidoyers contre la peine capitale et contre la mort. Nous avons lu *Le dernier jour d'un condamné*, où toute parole est une douleur et où la douleur est une agonie. Ce poète, en vérité, est beau, humain et chrétien. On pleure avec lui.

Victor Hugo, pourtant, direz-vous, si humain, si chrétien et si beau, qui plaide avec tant de cœur, de génie et de christianisme la cause sacrée de la vie, a été impitoyable plus d'une fois, une fois surtout. Ses *Châtiments*, qui avaient peut-être le devoir d'être terribles, ont sur Napoléon III, écrit avant Sedan, un vers impitoyable et dantesque que l'indignité du criminel et l'indignation du poète ne justifient cependant pas complètement. Vous le connaissez:

Tu peux tuer cet homme avec tranquillité.

Car l'homme de Décembre, traître et menteur, faux à son serment, trop faible pour le poids d'un grand nom, incapable d'élever le crime jusqu'à la gloire, avait tué sans pitié et froidement, et s'il était mort avant l'année 1870, la France surprise et trompée n'aurait point connu la défaite et le désastre.

L'on peut également dire, non sans raison assurément, que celui qui fait mépris de son devoir et de sa parole, qui tient l'honneur pour peu de chose et le serment pour rien, qui met son ambition personnelle et son intérêt au-dessus de tout, qui ne recule pour le triomphe devant aucun moyen désavoué par la conscience, qui foule criminellement aux pieds le droit aussi bien que la loi, qui se justifie et s'énorgueillit dans la brutale usurpation d'un pouvoir qui ne lui appartenait pas, qui a fait et qui fait encore des choses sombres, contraires à la morale et à la justice, conséquemment criminelles, et qui se place ainsi en dehors de la loi, dans l'exception qui ne saurait le rendre inviolable et sacré, n'est guère autorisé à protester contre la main qui le frappe ou contre la révolution qui le brise. Comme il s'est servi de la force, de la ruse et du mensonge, quel principe pourrait-il bien invoquer pour sa défense, et le châtiment qui vient tôt ou tard, à l'heure de Dieu peut être, ne serait-il point mérité?

Car si la révolution, ce moyen terrible de rectification ou de redressement, vient souvent avec le pas sûr d'une fatalité que rien n'arrête, et s'il faut déplorer qu'il en soit ainsi, puisqu'elle a toujours des victimes et que le progrès devrait marcher dans les voies pacifiques de la vie et de l'humanité inviolable, ce n'est certainement pas le révolutionnaire qui est toujours le plus coupable. C'est même lui qu'on glorifie le plus ordinairement. On lui trouve les vertus de la foi, du courage et de l'héroïsme. Il a renversé le maître et le tyran. Il a été l'affranchisseur et le libérateur. Ses armes, fussent-elles sanglantes, doivent être bénies, et son nom est acclamé. Cet homme, Brutus ou tout autre, est un héros.

Et l'histoire des hommes et des peuples, depuis les temps antiques de la Grèce, en passant par Rome où le poignard est historique, semble n'avoir pas beaucoup changé jusqu'à nos jours. Si les armes ne sont plus les mêmes, étant moins primitives et peut-être moins braves, car celles d'aujourd'hui frappent de plus loin et sont plus puissantes, est-il donc nécessaire qu'il en soit toujours ainsi? Faut-il donc que la révolution reste une fatalité sanglante? Et quand ce n'est pas la révolution redoutable en ses moyens, inévitable souvent par la faute ou par la mauvaise volonté des hommes, dans laquelle, après tout, les combattants paient bravement de leur personne et de leur vie, est-il bon et juste qu'un insensé ou un désespéré, pour sa satisfaction personnelle ou par l'ordre de sa secte mystérieuse, fasse sauter un roi qui passe ou un empereur qui parade?

Outre que le projectile de mort atteint rarement le roi ou l'empereur visé, puisque Louis-Philippe, Napoléon, Guillaume et d'autres sont morts dans le lit de leur vieillesse, ce que vous avez désiré et rêvé dans l'audace et la folie de votre tentative criminelle, pouvant peut-être que tous pensaient comme vous et croyant que la suppression d'un homme était la suppression d'une institution n'arrive ordinairement pas. Vous avez tué un homme sans tuer la monarchie, l'empire ou le gouvernement. Et qui sait même si vous n'aurez point fortifié ce que vous vouliez abattre et relevé ce que vous vouliez détruire? En tout cas, c'est par un arsenal de lois d'exception, mauvaises pour votre pays et pour ses libertés, toutes ayant le caractère de la rigueur et l'esprit de la force, qu'il vous sera communément répondu.

Avant votre acte désespéré et inutile—pour ne pas dire plus—vous auriez dû vous souvenir de la loi suprême:

Tu ne tueras point!

IV

Ce n'est pas avec un couteau, une balle de fusil ou de la dynamite qu'on résout un problème politique, économique ou social.

Nous comprenons sans doute qu'une révolution soit possible, sinon nécessaire, aux pays du despotisme, de l'autocratie et d'une démocratie sans air et sans lettres; et si un peuple veut conquérir son indépendance, ce n'est certainement pas aux Etats-Unis que nous avons le droit de dire qu'il n'a pas ce droit. On nous répondrait par Washington, le plus pur des héros patriotes.

Mais quand vous vivez dans un pays ou dans une patrie où les libertés nécessaires sont acquises et incontestées, où la république est la forme du gouvernement, où vous possédez un suffrage universel qui vous permet d'exprimer vos désirs et vos volontés, par lequel vous choisissez vos agents, vos représentants et vos législateurs, et cela dans une périodicité qui facilite toute réforme et vous protège contre tout abus de pouvoir, nous ne comprenons vraiment guère ce que signifie le mot *régicide* et nous demandons ce que pourrait être ou ce qu'est le *présidenticide*.

Car cet homicide existe.

Aux Etats-Unis eux-mêmes, à une époque troublée, il est vrai, et quand une guerre civile malheureuse touchait à sa fin, le poignard d'un insensé qui voyait un tyran dans l'ombre d'un théâtre, n'a-t-il pas mortellement frappé un Président de république qui n'avait rien d'un tyran odieux, qui était un homme bon et juste entre tous, qui remplissait son devoir avec toute la conscience d'un républicain sincère, d'un patriote dévoué et d'un honnête magistrat?

Mais la main criminelle d'un acteur en démence n'a pas plus supprimé l'Union que la Présidence de la République, et l'acte de folie a tout simplement fait d'Abraham Lincoln un martyr que les Américains, s'ils avaient un peu moins le culte de l'or, honoreraient comme un de leurs meilleurs citoyens et l'un de leurs plus grands hommes, autant que Washington lui-même. Tuer un homme est souvent le glorifier.

Avant-hier, en France, quand une main armée d'un couteau, étrangère du reste, frappa Sadi Carnot et fit un cadavre du Président de la République française, la Présidence de la République, institution utile et consentie, fut-elle plus mise à mort que la France elle même, cette immortelle nation que la république a relevée dans le droit et redressée dans la démocratie? Ce Carnot, fidèle à son nom et à ses ancêtres, républicain incontesté, homme droit et pur, Français irréprochable et d'un dévouement qui n'avait plus besoin de s'affirmer, était-il autre chose qu'un magistrat sans peur et sans reproche? Pouvait-on voir en lui un ambitieux, un tyran ou un danger pour sa patrie? Etait-il redoutable, et fallait-il le redouter? Alors, pourquoi ce crime, et au nom de quel principe de raison ou de salut public pourriez-vous le justifier? Le besoin de faire une victime et un martyr doit-il armer la main d'un criminel? Le petit fils du grand Carnot, l'organisateur de la victoire aux grands jours de la Révolution, a maintenant son monument sur lequel le temps passera sans injure et que la France de l'avenir respectera toujours.

Hier encore, au jour de la fête nationale française, quand Paris et la France dans une foi commune, commémoraient la date d'un glorieux fait qui fut le commencement d'un affranchissement et d'une vie nouvelle dans la liberté, que voulait donc cet insensé ou ce fou sans cervelle qui brûlait deux cartouches inoffensives dans la direction du Président Faure? A qui voulait-il faire peur, et s'il cherchait à se singulariser, ne le pouvait-il pas autrement et moins follement? Faure tué, Brisson ou tout autre dévoué républicain n'est-il pas là pour accepter le poste du devoir et du danger? Quant à la République, si elle marche trop lentement pour les impatients, avec une prudence qui irrite les audacieux, ne pouvant donner en quelques mois la solution de problèmes sociaux qui veulent être résolus sérieusement et autrement que par la violence et l'ignorance, est-ce qu'une bombe d'anarchiste ou de tout autre conspirateur mystérieux peut la tuer en éclatant?

Mais le président Faure, fils de ses œuvres, ouvrier devenu bourgeois sans être devenu aristocrate, homme honnête et droit, républicain sûr, revêtu d'un pouvoir limité, temporaire et constitutionnel, est assurément un fonctionnaire public très correct, et un magistrat qu'il convient de respecter pour lui-même, pour la république et pour la France.

Que voulez-vous?

Il y a toujours eu des fous, en tout temps et partout, et la folie est humaine.

Quoi qu'il en soit, ne cessons jamais de proclamer la vérité qui commande et la Loi qui dit:

Tu ne tueras point!

J. GENTIL.

PROFESSEUR CÉSAR LOMBROSO.

Les lecteurs de l'*Abeille* ne trouveront pas dénuées d'intérêt les lignes qu'elle publie au sujet du Dr César Lombroso, le savant professeur dont fut l'élève Max Nordau, l'auteur de "Dégénerescence", un des ouvrages qui ont le plus fixé l'attention publique.

César Lombroso, médecin et anthropologiste italien, d'origine israélite, né à Venise, en novembre 1836, fit ses études médicales à l'Université de Turin, fut reçut docteur et s'engagea, comme médecin, dans l'armée pendant la campagne de 1859. Nommé professeur des maladies mentales à l'Université de Pavie, il devint directeur de l'établissement des aliénés de Pesaro et passa depuis à l'Université de Turin, comme professeur de médecine légale et de psychiatrie. M. Lombroso s'est fait connaître par ses recherches expérimentales et ses idées philosophiques sur les aliénés et sur les criminels; toutefois ses théories absolues sur les relations fatales entre l'organisation physique et la criminalité ont rencontré, surtout à l'étranger et principalement en France, une assez vive opposition. Parmi ses nombreux écrits, il faut citer: *De la Folie en Chine et en Egypte; le Génie et la Folie; Etudes cliniques des maladies mentales; Diagnoses psychiatro légales opérées au moyen de la méthode expérimentale; De la Folie pellagreuse et son traitement; l'Homme blanc et l'Homme de couleur; la Folie criminelle en Italie; Anthropométrie de quatre cents malfaiteurs vénitiens; la Microcéphalie et le crétinisme; la Médecine légale de l'aliénation étudiée d'après la méthode expérimentale; l'Homme criminel, étude anthropologique et medico légales,* considéré comme l'ouvrage capital de l'auteur, celui où il expose sa théorie des "criminels-nés": il a été traduit en français par MM. Régnier et Bournet; *l'Homme de génie*, traduit aussi en français par M. Colonna d'Istria; *l'Anthropologie criminelle et ses récents progrès, etc.* Pendant sa jeunesse, M. Lombroso s'était essayé dans le roman et la poésie.

CONNAISSANCES UTILES

Coloration du beurre.—On n'est plus à compter le nombre de fraudes dont le beurre est l'objet. L'une des falsifications de beaucoup la plus fréquente consiste à colorer artificiellement le beurre ou la margarine, avec une matière colorante pour lui enlever son aspect anémique. Quand votre marchand vous aura donné un de ces beurres suspects, vous aurez peut être le désir légitime d'être fixé sur la question. Voici un moyen très simple d'y arriver. Mettez un petit peu de beurre dans de l'alcool, et agitez avec énergie bien connue que donne le désespoir. Au bout de deux ou trois minutes, arrêtez l'agitation et laissez reposer. Le calme revenu, décantez le liquide surnageant et faites-le évaporer lentement, par exemple, dans une capsule de porcelaine ou dans un verre de montre. S'il ne reste rien dans la capsule, c'est que le beurre était pur et sans tache; sinon, vous obtenez un résidu, ce dernier, quand il est rouge brun et devient bleu par l'addition d'acide sulfurique, est produit par du rocou. Le résidu est-il rose foncé et devient-il brun sous l'action de l'acide chlorydrique? C'est du curcuma. Le résidu, redissout dans l'alcool, donne-t-il un précipité orangé quand on l'additionne de sous-acétate de plomb? C'est du safran. Enfin si le beurre a été coloré à l'aide de la vulgaire carotte, le liquide devient vert sous l'action de la potasse.

Nettoyage des gants blancs.—La benzine que l'on emploie pour le nettoyage des gants de couleur ne vaut rien pour les gants blancs. Le mieux pour ces derniers est d'employer une solution de savon dans du lait chaud. Pour un demi litre de cette solution on ajoute de la neige obtenue en battant un blanc d'œuf. Enfin on ajoute quelques gouttes d'une solution de sel ammoniac. Après avoir bien étalé les gants, soit sur une planche soit sur la main, on les frotte avec cette mixture et ils redeviennent d'une blancheur immaculée. Si vous ne voulez pas qu'ils deviennent trop coriaces, laissez-les sécher à l'obscurité.

Conservation des Œufs.—On a décrit une multitude de procédés de conservation des œufs. Le plus simple et le meilleur est de plonger les œufs dans de l'eau de chaux. Malheureusement cette dernière a la désagréable habitude de traverser lentement mais sûrement, la coque des œufs, qui contractent dès lors une saveur, sinon désagréable, du moins non identique à celle des œufs frais. Il paraît que pour empêcher l'eau de chaux de se livrer à ces pérégrinations osmotiques, il suffit d'augmenter sa densité en l'additionnant de 6 pour 100 de sel de cuisine.

LA MODE DU SIÈCLE

Parler de la mode du siècle nous paraît intéressant.

"Une belle sans atours est un rosier sans fleurs," disaient nos mères. Doit-on s'étonner après un tel aveu de l'immense souci que la volage déesse de la mode impose à la plus charmante moitié du genre humain?

Sous Louis XIV la mode atteignit les dernières limites de la magnificence, alors que Mlle de La Vallière paraissait aux fêtes de Vaux avec une "certaine robe blanche étoilée et feuillée d'or à point de Perse, arrêtée par une ceinture bleue tendre nouée en touffe épanouie au-dessous du sein; ses blonds cheveux, épars en cascade ondoyante, mêlés de fleurs et de perles sans confusion. Deux grosses émeraudes rayonnant à ses oreilles; les bras nus, cernés au-dessus du coude de cercles d'or ciselés dont les jours étaient des opales." Mlle de La Vallière "portait des gants en dentelle de Bruges un peu blanc-jaune."

Sous la Régence, cette magnificence s'étend en volume; et un prédicateur du temps apostrophant en chaire des belles dames de la Cour: "Vous voulez, disait-il, passer pour spirituelles et dévotes, chargés comme vous êtes d'un immense et superbe panier qui tient à la ronde au moins la place de six personnes, cause funeste de l'embarras que vous donnez dans vos passages, prenant vos robes à deux mains et faisant voir un cercle de bois sous votre robe arrogante et fastueuse".

Après les plus fastueuses prodigalités, Mme Dubarry, retirée à Louveciennes, la taille gâtée par un embonpoint précoce, ne portait plus le grand habit, plus de rouge ni de poudre: mais des blouses à l'enfant en mousseline doublée de soie qui laissaient à découvert sa gorge parfaite et ses bras blancs. C'est ainsi que Mme Vigée-Lebrun la peignit en nymphe penchée sur une urne. Dès lors, Marie-Antoinette ayant introduit à la Cour de France les habitudes champêtres de la résidence impériale de Schœnbrunn où elle avait été élevée, les femmes se trouvaient comme délivrées lorsqu'elles abandonnaient la grande parure et son attirail imposant pour la demi-poudre, les robes de percale et les fichus de linon, tels que la Reine les portait à Trianon.

C'est après 1789, pendant la période révolutionnaire, que les femmes inaugurèrent la tenue d'amazone, donnant à leur corsage la coupe des habits d'hommes, à leurs chapeaux la forme d'un casque.

C'est ainsi vêtue que Mme Tallien parait à Bordeaux pour lire à la tribune d'un club un discours philosophique en rapport avec les idées de l'époque:

"Elle portait un habit d'amazone en casimir gros-bleu, nous dit un écrivain du temps, orné de boutons jaunes, avec le collet et les parements en velours rouge. Sur ses beaux cheveux noirs, coupés à la Titus et frisés tout autour de sa tête, était posé un bonnet en velours écarlate bordé de fourrure. Elle était admirable de beauté dans ce costume."

Un peu plus tard, après la campagne d'Egypte, nous voyons restaurer hardiment les costumes de la Grèce. Les femmes ne furent pas seules à donner l'exemple d'une telle extravagance et quelques muscadins se hasardèrent à promener dans les jardins publics le peplum des anciens portiques.

Mais un reste de bon sens coupa court à cette extraordinaire prétention et les femmes seules persistèrent à se montrer dans les atours d'Aspasie: sur une étroite robe de dessous, en morceline rose, se drapait une tunique de mousseline des Indes. Afin d'obtenir un effet absolument collant, la femme de chambre, au moment de sortir, aspergeait adroitement la toilette de gouttelettes d'eau parfumée. Pauline, la sœur du Premier Consul, celle qui devint plus tard princesse Borghese, paraissait dans une fête avec une toilette de bacchante dont on nous fait la description suivante:

"Sa robe de mousseline de l'Inde d'une extrême finesse avait au bas une broderie en lames d'or de la hauteur de quatre à cinq doigts représentant des pampres. Une tunique, de la forme grecque la plus pure, se drapait sur sa jolie taille, ayant tout autour la même broderie que la robe. La tunique était arrêtée sur les épaules par des camées du plus grand prix. Les manches, extrêmement courtes et légèrement plissées, n'avaient qu'un petit poignet retenu par des camées. La ceinture, mise au-dessous du sein, comme dans les statues antiques, était formée par une bande d'or bruni, dont le cadenas était une superbe pierre antique. Ses jolis bras, si ronds, si blancs, étaient ornés de cercles d'or et de camées. Elle était coiffée avec des bandelettes de fourrure très précieuse parsemée de petites taches tigrées surmontées de grappes de raisins en or. Un murmure de louanges l'accueillit à son entrée dans les salons et se prolongea toute la soirée autour d'elle."

Les habillements à la grecque eurent une longue vogue, bien qu'ayant subi certaines modifications de convenance sous le règne de Napoléon. L'impératrice Marie-Louise, toute jeune et dont la fraîcheur de blonde plantureuse s'accommodait fort mal des draperies tombantes et des coiffures de camée, mit à la mode les robes garnies de fleurs, les guirlandes de roses et les voiles de tulle vaporeux encadrant le visage, qui firent fureur sous la Restauration, en concurrence avec le turban illustré par Mme de Staël. C'est à Marie-Louise que l'on doit ces coiffures bouclées en touffes irrégulières, mélangées de fleurs et de voiles de tulle.

Durant les Cent Jours, les femmes de l'ancienne aristocratie affectèrent de ne porter que des robes de taffetas blanc avec dix-huit plis, tandis que les personnes attachées à la Cour de Napoléon couvraient leurs chapeaux de violettes mêlées à des immortelles.

Cependant, avec la Restauration l'anglomanie envahit la mode et nous voyons alors les costumes les plus étriqués. Les spencers de velours pour l'hiver, les canezons de mousseline pour l'été. En même temps, on se chargeait la tête de panaches blancs pour honorer la mémoire du bon roi Henri, et l'on ornait ses robes de Cour de branches de lis. Chez Herbault, les chapeaux de paille de riz se garnissaient de grands panaches blancs. Les capotes de satin blanc à bavolet étaient couvertes de marabouts.

On portait l'hiver des robes de mérinos avec de haute fourrure dans le bas.—Les élégantes mettaient du mérinos blanc avec des chefs d'argent et des brodequins pareils lacés de côté. —Puis bientôt apparurent les manches à gigot, à la folle, à l'imbécile, à l'éléphant, et, comme aujourd'hui, toute l'ingéniosité des couturières s'attacha à varier, à ornementer les manches de cent façons.

Cependant le blanc restait très en faveur et ce fut une sorte de révolution, le jour où Mlle Mars apparut à la scène dans une magnifique robe de satin jaune, hommage d'un grand fabricant de Lyon, qu'elle eut toutes les peines du monde à faire admettre à sa couturière pour en composer une toilette.

Avec la littérature romantique nous voyons, en 1830, les robes plates et sombres, fausse interprétation de l'époque moyenageuse: les boucles flottantes, les manches collantes, les tailles longues et les jupes arrondies. En dépit de la simplicité de Marie-Antoinette, cette période abonde en faits caractéristiques qui servent à démontrer que la simplicité n'est point un frein pour la dépense. L'on cite telles femmes de cette époque qui faisaient poser, chaque soir, sur une modeste robe de tulle à trois volants, pour dix ou quinze louis de fleurs naturelles.

C'était l'époque où Palmire, la grande couturière, ajustait des draperies d'une merveilleuse façon sur les corsages à pointes, où Mme Beaugrand enfermait les plus jolis visages dans les "bibis" de satin rose; où l'on voyait Mme de Girardin, belle comme une muse, acclamée par tout le parterre du Théâtre-Français lorsqu'elle paraissait dans sa loge avec une robe de mousseline blanche rehaussée d'une écharpe de cachemire bleu de ciel, avec ses longues boucles blondes à l'anglaise encadrant son beau visage et flottant sur sa poitrine.

Après la révolution de 1848, Mme Roger, Mme Ode relevèrent l'art de la parure pour les fêtes de l'Elysée. C'est Mme Roger qui fit la toilette que portait Mlle de Montijo la première fois qu'elle rencontra le Prince-Président à une réception de la princesse Mathilde. C'était une robe de moire antique blanche, à trois hauts volants, dont le dernier était monté dans la ceinture. Le corsage était à pointe et à draperies. Cette toilette était du prix, très élevé pour l'époque, de quatre cents francs.

Déjà les fortes étoffes, les amples garnitures des jupes étaient un acheminement à la crinoline, qui envahit, absorba toute la mode pendant une période de plus de vingt années, enfouissant les grâces féminines dans des flots d'étoffe raidie par tous les empois, tous les ressorts que l'on peut imaginer.

Puis nous voyons une période de transition indéterminée jusqu'aux modes actuelles, qui ne sont, au fond, qu'un élégant compromis de toutes les époques. Comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, nous retrouvons tout à la fois dans la beauté, la richesse des étoffes, la magnificence de la Cour du Grand Roi; dans le goût des franfreluches, les grâces de Watteau, l'originalité du Directoire, avec ses vestes et ses petits collets. Les mousselines neigeuses, les artistiques et somptueuses broderies, nous rattachent à l'époque impériale, les panaches à la Restauration et les manches à gigot, les berthes du corsage sont du pur 1830. Et, en dépit de toutes les protestations, nous retrouvons même une pointe de crinoline, toute prête à reparaître, dans l'ampleur étoffée de nos jupes à godets.

UN MONUMENT A PASTEUR.

Ainsi que nous l'avons dit, l'illustre savant va bientôt avoir sa statue à Lille.

Le comité du monument Pasteur vient en effet de se réunir et a définitivement accepté le projet du sculpteur Cordonnier, dont on va, en automne, inaugurer à Roubaix le monument de Gustave Nadaud.

La maquette qui a été présentée par M. Cordonnier aux membres du comité, dont fait partie le docteur Calmette, directeur de l'institut antirabique de Lille, et qui est présidé par M. Bayet, ancien recteur de Lille, apelé par M. Rambaud à diriger l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, fait le plus grand honneur à l'artiste.

Cette œuvre, d'une belle venue et de conception toute moderne, nous montre Pasteur debout, en redingote, tenant dans la main gauche un ballon, instrument de ses études sur la fermentation: à sa droite, un microscope rappelle ses études sur les microbes.

Le monument aura la forme d'un pylône de trois mètres portant la statue en bronze de Pasteur et appuyé par deux piédestaux surmontés de deux sujets également en bronze, synthétisant l'œuvre de l'illustre savant.

Le premier de ces sujets représente "l'Inoculation de la rage": la Science, les yeux fixés sur Pasteur, s'apprête à faire la première inoculation contre le virus rabique.

Le second sujet personnifie, sous les traits d'un robuste ouvrier brasseur, l'industrie de la brasserie. En avant du monument, aux pieds de Pasteur, une mère reconnaissante lui présente son enfant.

Trois bas-reliefs complètent ce monument et sont consacrés, le premier, aux expériences charbonneuses de Pasteur à Pouilly-le-Fort; le second, à la première inoculation anti-rabique de Joseph Meister, dans le laboratoire de la rue d'Ulm, à Paris; le troisième, enfin, à l'étude de la fermentation à la distillerie Bigo-Tillois, à Esquermes, près de Lille.

Le monument aura une hauteur totale de neuf mètres.

Toute la partie sculpturale sera en bronze: le pylône, les piédestaux et les marches seront en granit des Vosges.

L'exécution en coûtera environ 60,000 fr.

Ajoutons que la statue s'élèvera problement sur la place Philippe-le-Bon.

Et puis, au moment de se séparer d'elle et d'aller livrer sa vie au hasard des batailles, trop de raisons justifiaient sa docilité pour qu'il pût en voir le danger.

En peu d'instants, ils eurent traversé sans accident la cour de la ferme et gagné la chambre d'Ursule.

Ils y entrèrent tremblants et silencieux à la minute précise, où dans un redoublement d'éclairs et d'éclats de la foudre, les nuages se fondaient en eau et couvraient le sol d'une pluie diluvienne.

—Il était temps, murmura Ursule en fermant la porte sans bruit.

Alors seulement, en se voyant à la clarté de la veilleuse, pâles et troublés, ils mesurèrent en toute sa gravité leur imprudence et l'étrangeté de l'action qui les livrait sans défense aux emportements de leur passion surexcitée.

Subitement, des pensées nouvelles s'emparaient d'eux.

Ils tressaillirent et d'instinct s'écartèrent l'un de l'autre.

Mais leur amour emporta ces craintes et Ursule s'étant assise, Frédéric s'agenouilla à ses pieds en affirmant dans la sincérité de son cœur qu'il ne voulait rester là qu'un moment.

—Oui, répondit-elle; écoute ce qu'il est nécessaire que je te dise avant que tu me quittes; puis tu me feras tes adieux et tu partiras ....Tes adieux! ajouta-t-elle en soupirant; quel mot cruel!

Et sa tête s'appuya sur l'épaule de Frédéric, tandis qu'un coup de tonnerre plus violent que les premiers imprimait à la maison une secousse qui l'ébranlait de sa base à sa cime et les nouait l'un à l'autre en une étreinte ardente qu'allaient enfiévrer peu à peu jusqu'à l'égarement leur douleur, leurs soupirs et leurs larmes.

Les heures passèrent ainsi.

Le jour qui pointait leur tira de l'abîme de délices où, sans le vouloir, sans le savoir, emportés par l'amour, ils étaient descendus.

—C'est l'aurore, soupira Ursule. Va-t'en, mon bien aimé.

Il ouvrit la fenêtre du côté de la route et penchant au dehors sa tête appesantie, il plongea ses regards dans les lueurs crépusculaires du matin afin de s'assurer qu'il pouvait partir sans être vu.

L'orage avait cessé, les étoiles s'éteignaient dans le firmament qui avait recouvré sa pureté; dans les champs humides, on ne voyait personne.

Alors, prêt à s'éloigner, Frédéric revint auprès d'Ursule; il lui prit les mains et d'un accent de prière, il lui dit:

—Me pardonneras-tu, chère femme?

Elle l'attira sur son cœur et s'écria:

—Te pardonner! Qu'ai-je à te pardonner? Vois mes yeux et mon âme; interroge-les; ils te répondront que je ne regrette rien et que, quoi qu'il doive en advenir, je bénis l'heure qui m'a fait tienne.

Et leurs lèvres, une dernière fois, se réunirent dans un baiser.

Le lendemain, au lever du soleil, les mobiles quittaient Remoulins, tambour battant, drapeau déployé; ils allaient rejoindre le dépôt du bataillon; la foule leur faisait escorte, les acclamant et pleurant.

Au premier rang, marchait Frédéric et non loin de lui, sa sœur Annette qui avait voulu l'accompagner aussi loin qu'elle pourrait aller.

Quand ils passèrent devant le mas des Combes, ils aperçurent sous le portail la mère Billot et Ursule, celle-ci le teint voilé d'une pâleur de mort et se pressant contre grand'mère.

Sans ralentir le pas, Frédéric leur jeta du bout des doigts un signe d'adieu.

—Bonne chance, mon garçon, lui cria d'une voix forte la mère Billot; sois digne de tes parents.

Quant à Ursule, écrasée par sa douleur, elle ne put répondre autrement qu'en souriant à Frédéric, mais, de quel sourire navré! Il ne révélait que détresse et désespoir.

Elle le suivit des yeux aussi longtemps qu'elle put le voir, toute frissonnante de joie et de terreur en revivant les heures d'ivresse durant lesquelles elle s'était donnée à lui.

Comme elle l'avait affirmé, elle ne regrettait rien; mais peut-être pressentait-elle déjà les lendemains tragiques qui se préparaient pour elle.

XIV

La guerre durait depuis six mois; les catastrophes succédaient aux catastrophes; d'heure en heure, le péril de la patrie grandissait.

Les armées de Sedan et de Metz avaient capitulé. Paris était assiégé; à l'Est, à l'Ouest, dans le Nord, les Allemands foulaient notre sol.

Au mois de décembre, ils débordaient dans les pays picards et normands; ils occupaient Amiens et Rouen, menaçaient le Havre, cherchant à s'emparer des côte qu'ils voulaient tenir jusqu'à Dunkerque.

Partout, sauf sous Paris et sur la Loire, ils nous avaient vaincus et quoique, grâce à l'intrépide Faidherbe, ils eussent rencontré en Picardie une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, ils se croyaient au moment de vaincre dans ces contrées.

Mais plus s'accentuait leur effort vers ce but, plus se révélait le courage des soldats improvisés envoyés à leur rencontre, comme si ceux-ci eussent compris que laisser passer l'ennemi sur ce point c'était consommer nos défaites et nous mettre dans l'impossibilité de les réparer.

La partie qui se jouait dans le Nord, comme celle qui se jouait sur la Loire au même moment, présentait donc une importance capitale.

Faidherbe le savait et déployait une activité admirable pour arrêter les Allemands.

En divers combats, il était parvenu à ralentir leur marche quand, s'impatientant de les rencontrer sans cesse devant lui, le général de Manteuffel, commandant en chef des forces prussiennes dans le Nord, résolut de briser l'obstacle qui s'opposait à l'exécution de ses plans.

Mais Frédéric en avait eu connaissance et dès le 22 décembre, coupant les ponts de la Somme, il s'établissait fortement sur la rive droite de cette rivière.

Son armée s'élevait à trente-cinq mille hommes; il en porta le centre à Pont-Noyelles, proche de la vallée de la Hallue que l'ennemi devait traverser en venant d'Amiens pour arriver à lui.

Le reste de ses troupes fut disséminé dans un certain nombre de villages, à proximité des hauteurs qui dominent cette vallée.

Durant la soirée du 22 décembre, à la veille d'une action prévue et considérée comme décisive, le bataillon de mobiles que commandait le marquis d'Alloncourt se trouvait à Daours, petite commune à six kilomètres d'Amiens et à presque égale distance de Corbie où Faidherbe avait établi son quartier général.

Avant d'arriver là, ce bataillon avait franchi bien des étapes, d'Uzès à Toulouse, de Toulouse à Bordeaux, de Bordeaux à Nantes, de Nantes à Landerneau, de Landerneau à Amiens et enfin, d'Amiens, quand les Allemands y étaient entrés, à Corbie.

Au cours de ces déplacements, l'instruction militaire des mobiles s'était poursuivie tant bien que mal aussi, on les avait armés; c'est en ces conditions qu'ils allaient se mesurer avec de vieilles troupes, supérieures en qualité comme en nombre, et dont l'ardeur, grâce à leurs précédents succès, se décuplait de cette confiance en soi que donne la victoire.

En arrivant à Daours, à la tombée de la nuit, le commandant d'Alloncourt avait occupé les positions qui lui étaient assignées; puis, en attendant des ordres en vue de la journée du lendemain, il s'était installé dans une chaumière afin d'y dormir durant quelques heures.

Cette chaumière placée à l'entrée du village se composait de deux pièces, toutes deux pauvrement meublées.

Retiré dans celle du fond où se trouvait un lit, le commandant reposait; dans celle qui la précédait, une poignée d'hommes se tenaient à sa disposition et parmi eux, le sergent Botrel, Célestin Leclerc et Frédéric Bertin.

A l'exception de ce dernier, tous dormaient, qui sur le bord d'une chaise, qui sur la terre nue, enveloppé dans une couverture, qui encore les coudes sur une table et la tête dans les mains.

Dans la haute cheminée, flambait un feu clair, que le froid rigoureux de ce terrible hiver avait contraint d'allumer.

Deux chandelles plantées dans des goulots de bouteille sur le chambranle de la cheminée achevaient de se consumer.

A leur clarté jaunâtre et fumeuse, Frédéric, assis au coin de l'âtre, lisait dans le silence quelques lettres qu'il avait tirées d'une poche de son uniforme.

Ces lettres reçues depuis le commencement de la campagne lui avaient été écrites par Ursule et par Annette; elles lui parlaient de choses si douces à sa mémoire que quoique, à force de les avoir lues, il les sût par cœur, il y revenait encore, comme pour y puiser, avec une foi nouvelle dans l'avenir, le courage dont il avait besoin, au moment d'affronter des périls qu'il jugeait redoutables.

Celles d'Ursule surtout, captivaient son attention; il en tenait une en ce moment, la dernière arrivée qui n'était qu'une suite aux autres et qu'il relisait de préférence parce qu'elle était de date plus récente.

Voici quelles paroles ses yeux dévoraient à travers un voile de larmes que l'émotion de son âme tendait devant eux:

"Malgré les choses si tendres et si réconfortantes que tu me dis, cher bien aimé, et où je sens, entre les lignes le parfum de ton amour, je ne puis me consoler de ton départ. Depuis plus de trois mois que tu m'as quittée, je ne suis pas parvenue à me résigner à ton absence. Comme au premier jour, je te cherche autour de moi et je pleure. Il me semble que c'en est fait de notre bonheur, que tu ne reviendras pas et que je ne te reverrais jamais.

"Je comprends bien que j'ai tort de douter ainsi de la miséricorde de Dieu. Je le prie avec tant de ferveur que je devrais croire qu'il m'exaucera. Mais, c'est plus fort que moi; ma confiance en lui est ébranlée et à toute minute, j'appréhende de recevoir quelque nouvelle funeste.

"J'aurais cependant besoin de toute mon énergie, de tout mon courage et je m'en veux d'être si lâche, de ne pas suivre l'exemple que tu me donnes en me tenant un langage toujours rassurant. Se pourrait-il donc que je ne fusse pas digne de toi et suis-je condamnée à t'affliger par ma faiblesse?

"Je te sais généreux; tu me la pardonneras; je ne suis qu'une femme: je ne peux avoir la même intrépidité que toi. Et puis j'ai une excuse: l'affreuse situation en laquelle je me trouve, cet enfant que je porte, dont les premiers tressaillements m'ont averti déjà que bientôt, je ne pourrai plus cacher la faute dont il est le fruit....

"Oh! cette faute je ne la regrette pas, tu le sais, mon Frédéric: je suis même sûre que Dieu me l'a pardonnée. Mais s'il arrivait, comme je le redoute, que je fusse contrainte de la confesser, les hommes seraient-ils aussi miséricordieux que lui et ne deviendrais-je pas pour grand'mère, pour mon père, pour tous ceux qui m'aiment et m'estiment, un objet de mépris?

"Voilà, cher bien-aimé, de quelles transes, de quelles craintes s'envenime la douleur causée par ton absence. Si tandis que je te pleure, je ne me sentais pas exposée à quelques scandaleux éclat, je serais moins malheureuse. Mais avoir à trembler pour moi-même quand je voudrais ne trembler que pour toi, quel supplice! Que deviendrai-je si tu revenais trop tard ou si même tu ne revenais pas?....

"Mais non, je ne veux pas parler ainsi.... Cesser d'avoir confiance dans le ciel serait un crime. Je prends la résolution d'être forte et je le serai si dans tes lettres je sens toujours ton cœur